

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Etat au 01.09.2022

1. Offres et prix

- 1.1. Les offres de DS Lighting sàrl sont remises, à l'exception de leur durée de validité, à titre non contractuel et sous réserve de vente à des tiers avant réception de la commande.
- 1.2. Tous les prix des appareils d'éclairage s'entendent sans lampes.
- 1.3. Les travaux de planification, qui seront réalisés à la demande du client, pourront faire l'objet d'une facturation indépendamment du fait qu'ils soient suivis d'une commande ou non.
- 1.4. Les conditions d'achat, modifications des présentes conditions générales de vente ou tout autre accord, impliquent l'acceptation écrite de DS Lighting sàrl.

2. Livraison

- 2.1. DS Lighting sàrl détermine le mode de transport de la marchandise et se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles.
- 2.2. Des frais de transport pour la livraison de la marchandise pourront être facturés en sus.
- 2.3. Des frais supplémentaires pour envois express seront facturés.
- 2.4. Les livraisons se font au ras du sol ou sur une rampe. Le destinataire mettra le personnel nécessaire au déchargement à ses frais à disposition du livreur.
- 2.5. Tout mode de livraison particulier sera intégralement facturé au coût réel (messagerie poste, fret aérien...).
- 2.6. A la livraison, la signature d'un collaborateur du destinataire confirme que la marchandise a été reçue intégralement et exempte de dommages visibles.

3. Emballage

- 3.1. Les emballages jetables pourront faire l'objet d'une facturation.
- 3.2. Les caisses et palettes non retournées seront intégralement facturées.
- 3.3. Le destinataire prend à sa charge les frais d'élimination du matériel d'emballage.

4. Commande

- 4.1. En passant commande, le client accepte les conditions générales de ventes.
- 4.2. Lorsque le client passe commande et que cette dernière est confirmée par DS Ligting sàrl, toute modification ou annulation de la commande nécessite l'approbation des deux parties. Les commandes relatives à des fabrications spéciales ne peuvent faire l'objet d'aucune modification ou annulation. Toute modification ou annulation de commande peut engendrer des frais.
- 4.3. Toute marchandise commandée pour livraisons sur appel devra être réceptionnée dans le délai convenu.

5. Délais de livraison

- 5.1. Les délais de livraison seront respectés dans la mesure du possible. Aucune demande en dommages et intérêts pour retard de livraison ne sera acceptée.
- 5.2. Les délais de livraison commencent à réception du paiement des acomptes convenus à la commande.

6. Envois d'échantillons

- 6.1. Exceptionnellement, des échantillons standards pourront être mis à la disposition du client pour effectuer des tests et ce pour une durée maximum d'un mois. Passé ce délai, les échantillons non retournés seront facturés.
Dans tous les cas, le matériel modifié ou endommagé par le destinataire (cassure ou modification des câbles prédécoupés ou similaire) sera facturé.
- 6.2. Tout échantillon fabriqué spécialement à la demande du client sera facturé.

7. Modifications dimensionnelles et constructives

7.1. DS Lighting sàrl ne pourra pas être tenue responsable en cas de modifications, quelles qu'elles soient, apportées par le fabricant entre l'établissement de l'offre et la confirmation de commande.

8. Retours

8.1. Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord préalable.

8.2. Les produits non endommagés et retournés dans leur emballage d'origine seront crédités au maximum à 70%.

8.3. Aucun crédit ne sera accordé sur le matériel endommagé ou modifié. Les travaux éventuels de remise en état seront facturés. Tout élément manquant tel que les accessoires de fixation ou emballages d'origine sera facturé.

8.4. Les frais d'expédition seront à la charge du client.

8.5. Les fabrications spéciales et les modèles de série modifiés ne seront pas repris.

9. Réclamation

9.1. Les réclamations doivent être notifiées par écrit dans un délai de huit jours à compter de la réception de la marchandise. Passé ce délai, la livraison est considérée comme acceptée. Le destinataire confirmera immédiatement, au moment de la réception des marchandises, les avaries de transport ou les réclamations liées aux documents du transport par le dernier transporteur. Si les réclamations sont justifiées, la marchandise sera remplacée contre le retour de la marchandise défectueuse.

9.2. Le client ne peut procéder à des déductions ou rétentions de paiements au motif de réclamations, droits opposables ou créances envers DS Lighting sàrl, sans accord express et écrit de la société.

10. Garanties

10.1. La garantie accordée sur les appareils d'éclairage et appareils, à l'exception des lampes et starters, et de 24 mois à dater de la livraison et se limite pendant ce délai à des défauts qui s'avèrent de toute évidence d'un défaut de matériel, d'exécution ou de construction de la part d'un fabricant.

10.2. Toute garantie ou prestation à titre de dommages et intérêts est exclue. Aucun dédommagement ne sera accordé pour les coûts de démontage et remontage d'appareils d'éclairage et autres appareils ou de leurs composants ainsi que pour tout dommage consécutif quel qu'il soit.

10.3. La garantie ne s'applique pas non plus au matériel qui a fait l'objet de modifications ou de réparations par le client ou par des tiers ou dans le cas de non-respect des instructions de montage et d'utilisation.

10.4. Toute prestation au titre de garantie implique que le matériel défectueux soit retourné franco de port et correctement emballé à DS Lighting.

11. Conditions de paiement

11.1. Les conditions de paiement sont définies dans les offres et factures. DS Ligting sàrl se réserve le droit d'exiger des acomptes pouvant aller jusqu'à 100%. Les commandes sont validées par le paiement des acomptes. Aucune marchandise n'est commandée ou livrée tant que des paiements dus sont ouverts.

12. Réserve de propriété

12.1. Tant que toutes les obligations de paiement contractuelles ne sont pas satisfaites, DS Lighting sàrl reste propriétaire de l'objet contractuel. De ce fait, DS Lighting sàrl est autorisée à inscrire à tout moment sa réserve de propriété dans le registre des pactes de réserve de propriété du domicile, siège ou succursale de l'acheteur/client. La réserve de propriété ainsi convenue vaut entre les parties indépendamment de cette inscription. L'acheteur/client note et accepte qu'il lui est interdit de disposer de l'objet contractuel au titre d'une cession, mise en gage ou autre jusqu'à son paiement intégral. En cas de non-respect de cette interdiction ou en cas de rattachement de l'objet contractuel à des biens immeubles ou meubles

appartenant à des tiers, il cède sa créance correspondante en tant que sécurité à DS Lighting sàrl sans qu'aucune déclaration de cession distincte ne soit nécessaire.

13. Conventions particulières

13.1. Des avenants, compléments ou autres conventions accessoires aux présentes conditions générales de vente requièrent impérativement la forme écrite pour être valides.

14. Droit de propriété intellectuelle

14.1. DS Lighting sàrl se réserve le droit de propriété intellectuelle pour les dessins, croquis, schémas de connexion et devis estimatifs. Ces documents sont adressés à leur destinataire et ce dernier ne peut les rendre accessibles à des tiers ou les copier sans autorisation écrite préalable de DS Lighting sàrl. Sur simple demande, DS Lighting sàrl peut exiger ces documents en retour.

15. Droit applicable

15.1. Sauf conventions contraires stipulées dans les présentes conditions générales de vente, les dispositions du Code Suisse des obligations s'appliquent.

16. Clauses contractuelles non valides

16.1. Si certaines conventions entre les parties ou dispositions des conditions générales de vente devaient s'avérer non valides ou nulles, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Les dispositions invalidées ou nulles seront remplacées par les parties ou par le juge par d'autres dispositions qui correspondent au droit applicable et approchent le plus possible l'objectif économique des clauses à remplacer.

17. Soumission

17.1. Les présentes conditions générales de vente prévalent si elles devaient être contradictoires avec des dispositions de soumission.

18. For

18.1. Pour tout litige, le for juridique est Sion